

Si nous vous avons fait faire avec nous cette incursion dans les annales d'un passé laborieux, c'est qu'il nous semble qu'une conclusion s'en dégage, nette et précise et cette conclusion est celle-ci : Cette franchise universitaires n'a plus sa raison d'être.

Cette concession, toute d'opportuniste, devait être de par sa nature, essentiellement transitoire.

N'eut-il que cette raison, le Collège des médecines serait justifiable de réclamer la suppression de ce privilège.

Mais il y a plus : ce privilège auquel le corps médical s'est soumis avec un désintéressement patriotique, tant qu'il a été nécessaire pour la fondation et le maintien de nos universités dans les époques difficiles, ce privilège, aujourd'hui, n'est pas seulement inutile aux Universités ; il est préjudiciable aux intérêts de toute la profession :

En érigeant en corps distinct les membres de la profession médicale, la législature ne leur a pas seulement accordé des privilèges, elle leur a aussi imposé des devoirs.

L'un des principaux, sinon le principal de ces devoirs, c'est de veiller à la compétence de médecins qui veulent exercer leur profession dans la province de Québec.

Or ce devoir, la profession ne peut pratiquement le remplir, si elle n'a pas le contrôle des examens.

Personne n'a jamais sérieusement contesté le bien fondé de cette prétention. Pas même les Universités ; mais le temps ne leur semble pas encore venu de renoncer à un privilège qui fut autrefois leur force ; et elles proposent des moyens termes.

En 1876, quand la profession médicale, lasse d'être tenue en tutelle, demanda pour la première fois, par la bouche du Dr E. P. Lachapelle, la formation d'un bureau central d'examineurs, la loi fut votée avec peu d'opposition par l'assemblée législative.

Elle était sur le point d'être soumise au Conseil Législatif, lorsque les Universités, d'elles-mêmes, vinrent nous proposer le compromis suivant :

Nous reconnaissons parfaitement, affirmèrent-elles, toute la justesse de vos prétentions : vous avez le droit de contrôler les examens. — Mais nous ne sommes pas prêts à accepter un bureau d'examineurs contrôlé par la profession. — Vous nous demandez des raisons : nous ne vous en donnerons qu'une : l'antagonisme des races.